

## Tarifs des écolages 2021-22

### Montants annuels en CHF par enfant

#### **Section Maternelle :**

Ecolages Maternelle Petits, Moyens et Grands :

**7'400**

Ecolages Corporate :

**15'000** *(voir modalités en annexe)*

Ecolages All Inclusive :

**18'000** *(voir modalités en annexe)*

#### **Section Élémentaire :**

Ecolages Élémentaire :

**7'800**

Ecolages Corporate :

**16'000** *(voir modalités en annexe)*

Ecolages All Inclusive :

**19'000** *(voir modalités en annexe)*

#### **Section Secondaire :**

Ecolages Classe 6e :

**10'000**

Ecolages Corporate :

**18'000** *(voir modalités en annexe)*

Ecolages All inclusive :

**21'000** *(voir modalités en annexe)*

### Réduction pour les enfants d'une même fratrie, sections Secondaire, Élémentaire, Maternelle et Crèche confondues (ne concerne pas le tarif Corporate) :

10 % pour le deuxième enfant et 15 % à partir du troisième enfant.

### Facturation et paiement :

Une première facture de 50 % vous parviendra mi-juin pour **paiement mi-juillet 2021**

Une deuxième facture de 50% vous parviendra début décembre pour **paiement fin décembre 2021**

Si le premier paiement des frais d'écolage n'est pas effectué pour le 18 juillet 2021 au plus tard, l'inscription de l'enfant ne pourra pas être confirmée.

### Départ d'un enfant en cours d'année :

En cas de départ entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août, 10 % des écolages annuels seront retenus.

En cas de départ au cours du 1<sup>er</sup> trimestre (septembre-décembre), 50 % des écolages annuels seront dus, 75 % au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre (janvier-mars) et 100 % au cours du dernier trimestre (dès avril).

### Arrivée d'un enfant en cours d'année :

En cas d'arrivée en cours d'année, le montant des écolages sera calculé au prorata des mois de présence.

**Pour une arrivée en cours de mois, le mois complet sera dû.**

### Frais d'inscription

CHF 500.00 (uniquement pour les nouveaux élèves).

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après le règlement de la facture qui vous parviendra par courrier électronique. Ils ne seront pas remboursés en cas de désistement de votre part et devront être payés une nouvelle fois en cas de réinscription ultérieure.

### Moyen de règlement

Uniquement avec le talon de paiement joint aux factures. Merci de privilégier le paiement électronique.

### Frais de rappel

CHF 20.00 de frais administratifs seront facturés dès le 2<sup>e</sup> rappel

CHF 50.00 de frais administratifs seront facturés dès le 3<sup>e</sup> rappel

### **MODALITÉS D'APPLICATION DES ECOLAGES CORPORATE**

Ce tarif est destiné aux familles dont les frais de scolarité sont pris en charge par leur employeur.

A ce titre, ce montant comprend à la fois les écolages, mais aussi les activités complémentaires permettant la prise en charge de l'enfant chaque jour jusqu'à 18:30. Sont exclues les prestations suivantes : cantine et cours individuels de musique (piano/violon/flûte/chant en solo)

Puisqu'il s'agit d'un forfait, aucune réduction ne sera consentie pour les enfants d'une même fratrie.

La famille choisira les activités complémentaires en début d'année scolaire.

### **MODALITÉS D'APPLICATION DES ECOLAGES ALL INCLUSIVE**

Ce tarif est destiné à toutes les autres familles.

A ce titre, ce montant comprend à la fois les écolages, mais aussi la cantine et les activités complémentaires permettant la prise en charge de l'enfant chaque jour jusqu'à 18:30. Sont exclues les prestations suivantes : cours individuels de musique (piano/violon/flûte/chant en solo).

Puisqu'il s'agit d'un forfait, aucune réduction ne sera consentie pour les enfants d'une même fratrie.

La famille choisira les activités complémentaires en début d'année scolaire.